

Echo des

Edito

Dans ce numéro

Edito	1
Dossier : Accueil d'un stagiaire au domicile de l'assistant maternel	2-3
Vivre des relations bienveillantes avec les enfants	4-5
Jeux	6-7
Le Ram en images	7
Réponses aux jeux A vos agendas	8

Nous vivons actuellement une conjoncture très particulière et inconnue de nous tous, mais nous entrons progressivement dans la période du déconfinement.

A ce jour, la situation est rassurante mais il nous faut rester vigilants et prudents. C'est pourquoi, après réflexion, nous avons décidé de ne pas reprendre les animations, et ce, jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Vos animatrices continueront à être près de vous par des mails, des appels ou des visio-conférences, et je ne doute pas qu'elles sauront

vous apporter idées et réconfort et offrir un service adapté à cette nouvelle situation. Je les remercie vivement pour l'énergie et l'ingéniosité qu'elles ont déployées durant ces dernières semaines. L'été arrive, profitons-en pour redécouvrir notre beau pays et nos régions, continuons à construire des projets, créons de nouvelles façons de faire, de communiquer, d'être ensemble et imaginons une rentrée riche et animée !
 Portez-vous bien.

Anita Benier

Vice-président en charge des RAM



ZOOM SUR ... LES ANIMATIONS REPORTÉES

Le Spectacle « Le rire de la grenouille », la visite du Moulin Laurentais seront reportés sur le dernier trimestre 2020 !!

Notre partenariat avec l'Arche des Souvenirs reprendra lorsque plus aucun risque ne sera encouru pour les accueillis. C'est également avec beaucoup de plaisir que nous retrouverons les valises à histoires apportées par les bénévoles de Val de Lire.



SITE

Retrouvez les RAM sur le site :

<https://www.ccterresduvalde Loire.fr/listes/petite-enfance/>

CONTACT

Relais Petite Enfance
 2 rue Pierre Gailly 45130 BAULE
 ram.val.ardoux@ccterresduvalde Loire

Dossier : L'accueil des stagiaires au domicile de l'assistant maternel



L'accueil d'un stagiaire au domicile de l'assistant maternel (mars 2019)

Dans le cadre de son activité professionnelle, l'assistant maternel qu'il exerce à son domicile ou en MAM, peut être sollicité afin d'accueillir un stagiaire.

Si cette pratique est autorisée, elle est néanmoins soumise à condition et cette décision relève de la responsabilité de l'assistant maternel.

⇒ L'autorisation n'est pas du ressort des services de PMI. Néanmoins, l'assistant maternel (AM) doit les en informer avant le début du stage (coupon ci-joint) et leur transmettre l'ensemble des documents demandés.

⇒ Le stagiaire ne peut avoir qu'un rôle d'observation ;

Il ne peut intervenir seul auprès des enfants (jeux, repas, promenade...).

Les soins corporels prodigués à l'enfant (toilette, change, passage aux toilettes...) restent du seul ressort de l'assistant maternel.

⇒ L'assistant maternel encadrant un stagiaire dans le cadre du CAP AEPE, doit être agréé et assurer l'accueil des enfants depuis au moins 5 ans.

⇒ Il doit également avoir réalisé sa formation obligatoire dans sa totalité (120 heures) et avoir validé l'épreuve EP1 du CAP petite enfance,

Ou détenir les unités U1 et U3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance,

Ou enfin être titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou tout autre diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Concernant les autres stages (hors CAP AEPE), les stagiaires peuvent être encadrés par un assistant maternel ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

⇒ Une convention de stage (établie par l'école ou le centre de formation) doit être signée entre l'assistant maternel, le stagiaire (ou ses représentants légaux) et l'établissement de ce dernier.

⇒ Les parents/employeurs doivent être informés au préalable de l'accueil du stagiaire et donner leur accord par écrit (coupon ci-joint).

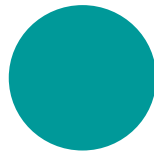
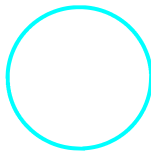
⇒ Le stagiaire doit fournir à l'AM un certificat médical précisant qu'il est à jour de ses vaccinations obligatoires (document ci-joint), de même qu'une copie de sa couverture responsabilité civile.

⇒ La couverture responsabilité civile professionnelle de l'assistant maternel doit prévoir le cas de la présence de stagiaire.

⇒ Dans le cas d'un stagiaire majeur, le casier judiciaire n°2 sera sollicité par les services de PMI (document ci-joint à compléter).

⇒ A noter que dans le cadre de l'exercice en MAM, l'accueil d'un seul stagiaire est autorisé.

Marina NISOLE
Responsable de l'Accueil individuel du
jeune enfant



Dossier : L'accueil d'un stagiaire au domicile de l'assistant maternel

Documents qu'il vous est demandé de transmettre à la PMI



Loiret

Document à compléter pour la demande
d'emploi de votre enfant(e)

(À compléter par la personne concernée par la demande)

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, le règlementation nous fait l'obligation de demander le bulletin n°3 de votre carte judiciaire.

Conformément à l'article L435-10 du CASP, le service de PMI collecte directement un extrait du bulletin n°3 de votre carte judiciaire pour vous même afin que pour tous les mineurs placés à votre domicile à l'exception des mineurs accueillis en application d'une mesure d'aide sociale à l'enfance.

Afin d'obtenir ce bulletin n°3, je vous demande de nous retourner ce document complété avec votre dossier de demande d'agrément et une copie de votre carte d'identité.

NOM (jeune fille) et lieu de naissance d'emploi : _____
 Prénoms : _____
 Adresse : _____

Date de naissance : (jj / mm / aaaa)
 Lieu de naissance :
 commune _____
 département _____
 pays _____

Noms et prénoms de votre père : _____
 Noms et prénoms de votre mère : _____

Date : _____

Ce bulletin ne peut être délivré qu'à certaines administrations pour des motifs précis (par exemple, pour accéder à un emploi en contact avec des mineurs).

Loiret

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que :

Nom : _____ Prénoms : _____
 Nom de jeune fille : _____
 Né(e) le : / /

Est en capacité de travailler auprès de jeunes enfants (ou d'un stage chez un assistant maternel).

A répondu aux obligations vaccinales.
 Les vaccinations contre l'hépatite B, la coqueluche, l'hépatite A, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle et la grippe sont conseillées.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour valoir ce que de droit.

A _____ le _____

Cachet du médecin _____ Signature : _____

Loiret

Nom et prénom de l'enfant(e) : _____
 Prénoms de l'enfant(e) : _____
 Adresse de l'enfant(e) : _____
 Date de naissance : / /

Je certifie que ce stage est autorisé en présence de votre enfant(e) accueilli(e) chez vous, et que vous êtes en possession de votre carte judiciaire (ou, en l'absence de cette dernière, d'une copie de votre carte judiciaire).

Signature : _____

Tous les parents doivent être d'accord.



VIVRE DES RELATIONS BIENVEILLANTES AVEC LES ENFANTS

La Pédagogie positive

L'éducation positive est bien souvent à l'inverse de celle que nous avons reçue, qui était basée sur la recherche d'un enfant « formaté » par le biais de punitions et de châtiments.

L'éducation positive est une éducation empathique où l'importance de verbaliser les sentiments, les émotions permet d'apaiser les tensions et de trouver ensemble des solutions. L'adulte pose des limites sans avoir recours au rapport de force. Cette éducation priorise les valeurs sur le « devoir ». **« L'important c'est qu'un enfant puisse toujours dire ce dont il a envie, mais pas toujours le faire »** écrivait Françoise Dolto.

Il faut pouvoir offrir à l'enfant un nouvel espace de liberté, l'autoriser à être différent. Quand le petit commence à ramper, il touche à tout et l'adulte dit « non ». Par conséquent, quand l'enfant commence à parler, il veut prendre du pouvoir et dit « non ». Il est donc important de communiquer positivement envers l'enfant car ce qui est interdit attire. Connaître les étapes du développement de l'enfant permet d'adapter les réactions, les exigences et son autorité aux besoins et aux compétences de l'enfant, en fonction de son âge .

Catherine Gueguen, pédiatre et auteure de « Pour une enfance heureuse », parle d'éducation positive à travers les découvertes scientifiques sur le fonctionnement du cerveau du jeune enfant. Il n'est pas encore mature et il ne comprend pas les négations. La consigne négative donne beaucoup plus de difficultés au cerveau que la consigne positive. Le jeune enfant aura tendance à réaliser l'action avant d'avoir compris qu'il fallait faire le contraire. Utiliser la consigne positive, c'est demander ce que l'on veut, plutôt que ce que l'on ne veut pas. C'est faciliter la communication donc la coopération.

Peuvent être cités les exemples suivants:

- Ne cours pas → marche doucement
- Ne mange pas avec tes doigts → Je préfère que tu utilise ta cuillère pour manger.
- Ne tape pas → Taper est interdit!

Cette notion nous a été rappelée, lors de la conférence sur la motricité libre.

Le tout petit a besoin de mettre en action physiquement avant d'intégrer intellectuellement. Il va faire le geste pour mieux comprendre l'interdit qui y est associé. Par exemple, il ouvre et ferme une armoire, alors que vous lui dites de ne pas le faire. Il n'agit pas ainsi pour vous défier, mais plutôt parce que les jeunes enfants font souvent leurs apprentissages par le toucher et par le mouvement.

Les enfants observent. En tant que parent, professionnel de la petite enfance, vous êtes de véritables modèles. Ils observent les façons de réagir face aux situations inhabituelles, de gérer les émotions, de rire, d'accueillir les émotions des autres enfants.... Puis, ils finissent par reproduire les comportements des adultes qu'ils ont préalablement observés et enregistrés.

Le bien-être de l'enfant doit-il passer avant tout ?

Prendre soin de soi, en tant que parent, en tant que professionnel, permet d'accompagner l'enfant, être à l'écoute de ce qu'il vit, de ses émotions et de ses besoins tout essayant de mettre les préjugés de côté.

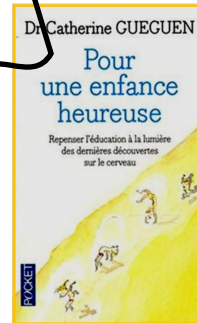
L'essentiel est de trouver un **juste équilibre** dans le quel chacun s'épanouit, sans pression .

A travers toutes ses expériences de vie et les réactions de son entourage l'enfant développera plus ou moins la confiance en lui et l'estime de soi.

Mai 2020

En théorie c'est parfait, mais en pratique ça donne quoi ?

Disponible au RPE



Deux propositions de livre à découvrir.
Les auteurs abordent ce thème de façon différente.
Tout le monde peut y trouver des pistes.

LA CONFIANCE EN SOI



Nous ferions parfois mieux de partager notre ressenti plutôt que de tenter de deviner l'avenir et de faire croire à l'enfant qu'il n'est pas capable.

Faire confiance à l'enfant, c'est lui montrer le chemin pour qu'il ait confiance en lui.



SITE WEB : BOUGRIBOULLONS.FR

Jeux

Pour un moment de détente, je vous propose 3 jeux faisant référence à votre métier et notre territoire

QUIZ: La discrétion professionnelle

L'obligation s'applique uniquement à l'assistante maternelle

- A) Vrai
- B) Faux

Le non-respect de l'obligation de discrétion peut justifier d'une rupture de contrat

- A) Vrai
- B) Faux

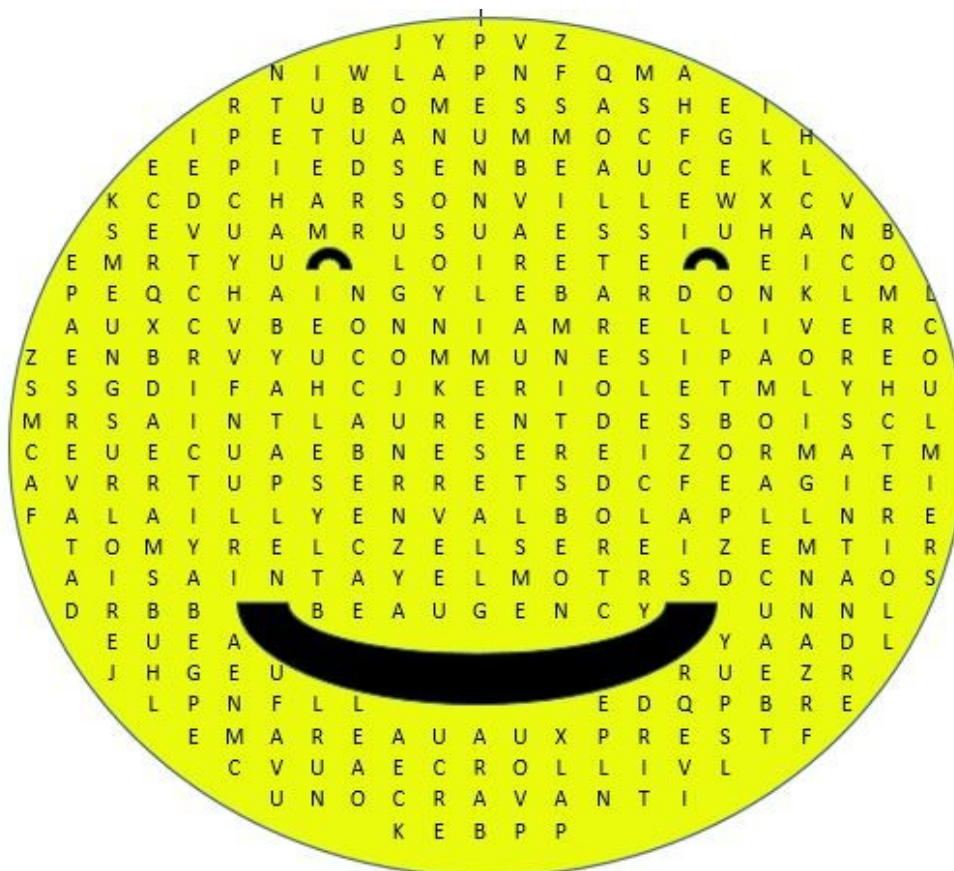
Le non-respect de l'obligation de discrétion peut être considéré comme une faute grave

- A) Vrai
- B) Faux

Il n'y a pas de dérogation à la discrétion professionnelle

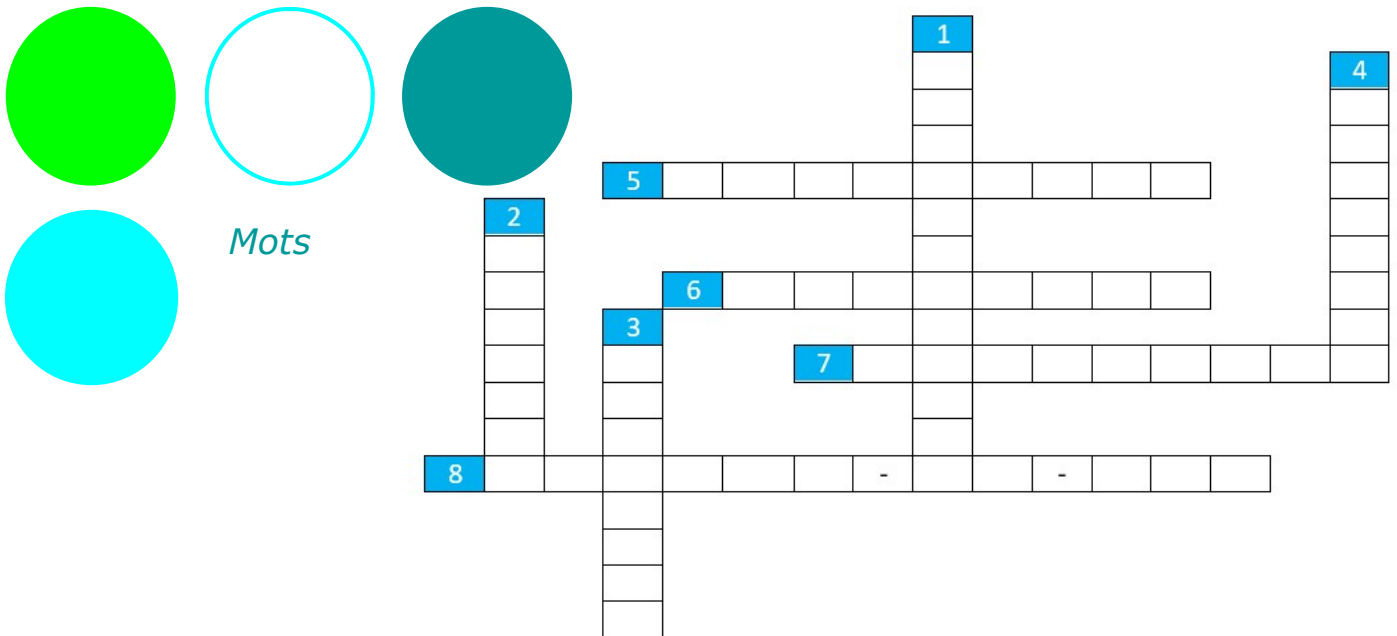
- A) Vrai
- B) Faux

Mots Mêlés spécial Communauté de Communes



Dans ce mots mêlés sont cachés le nom de la collectivité, les départements sur lesquelles elle se situe, le nom des 25 communes du territoire ainsi que le nom du fleuve qui le traverse.

A vous de trouver de trouver ces 32 mots !!.



- 1) Lieux d'accueil des animations à Dry, Lailly en Val ou Mareau aux Prés
- 2) Nécessaire pour toute modification au contrat
- 3) Obligatoire pour exercer le métier d'assistant maternel
- 4) Lieu de travail d'une assistante maternelle
- 5) Activité proposée à Cléry St André
- 6) Heures à partir de la 46^{ème}
- 7) Association partenaire
- 8) Nombre d'assistantes maternelles en activité sur le secteur du RPE

Le RAM en Images...



Galette des rois

À Lailly en val le 6 janvier

Réalisé pendant le confinement



Préparation Kakémono

Cléry St André le 11 mars

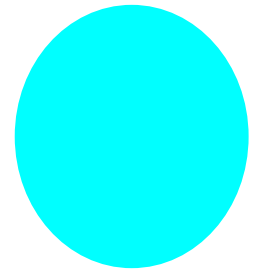
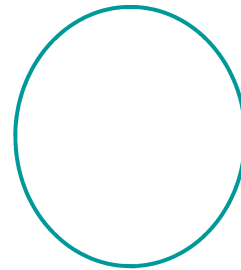
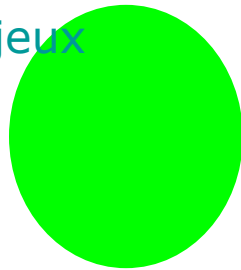


Puzzle à Lailly en Val
le 27 janvier



Crêpes
à Mareau aux Prés
le 3 mars

Réponses aux jeux



QUIZ:

B –A –A –B

Toutes les explications seront dans le dossier du prochain numéro

MOTS MELES

Baccon	Communauté	Le Bardon	Rozières-en Beauce
Baule	Communes	Loir-et-Cher	Saint-Ay
Beauce- la- Romaine	Coulmiers	Loire	Saint-Laurent-des-Bois
Beaugency	Cravant	Loiret	Tavers
Binas	Dry	Mareau- aux -Prés	Terres
Chaingy	Epieds- en- Beauce	Messas	Val
Charsonville	Huisseau- sur- Mauves	Meung- sur– Loire	Villermain
Cléry- Saint- André	Lailly- en- val	Mézières- Lez- Cléry	Villorceau

MOTS CROISES

- | | |
|-----------------|--------------------|
| 1– Périscolaire | 5– Motricité |
| 2– Avenant | 6– Supplémentaires |
| 3– Agrément | 7– Val–de–lire |
| 4– Domicile | 8– Trente-et-une |

A vos agendas !!

Mai - Juin

Les animations sont annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'important étant votre sécurité et celle des enfants . Toutefois, je vous propose quelques rendez-vous.

Les idées ludiques

Tous les jours d'ouverture Avec les collègues, nous continuons à vous envoyer **une idée ludique par jour d'ouverture du RPE** et à partager celle que vous nous proposez.



Comptines ou histoires en visio:

Possibilité de se retrouver une fois par semaine de 10h30 à 11h le temps de quelques histoires ou comptines à partager entre enfants et adultes. La mise en place se fera dès que j'aurai récupéré livres et marionnettes, et je vous donnerai plus de détails dans un prochain mail.

Juillet - Aout

Fermeture du RPE du lundi 10 aout au vendredi 28 aout.

En attendant de se retrouver au mois de Septembre Les animatrices sont disponibles pour vous répondre et préparer les futures animations .